

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Pierre LACOUR,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de MM Michel Chauty, président, Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents, Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Raymond Dumont, secrétaires, MM. François Abadie, Bernard Barbier, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, André Diligent, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Jean François-Poncet, Alfred Gérin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardeche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Georges Mouly, Jacques Moutet, Lucien Neuwirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordel, Michel Souplet, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert

Voit les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 14), 1740 (tome VI), et In-8° 458.
Sénat : 61 et 62 (annexe 6) (1983-1984).

Loi de Finances - Territoires d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION	5
--------------------	---

**PREMIERE PARTIE :
L'activité économique dans les
Territoires d'outre-mer**

I. LA SITUATION EN NOUVELLE CALEDONIE	7
--	----------

<i>A. Les industries extractives</i>	<i>7</i>
--	----------

1. Le nickel	7
--------------------	---

2. Le chrome et les autres minerais	10
---	----

<i>B. Les productions naturelles</i>	<i>10</i>
--	-----------

1. L'agriculture	10
------------------------	----

2. L'élevage	11
--------------------	----

3. La pêche	12
-------------------	----

4. L'aquaculture	14
------------------------	----

5. La forêt	14
-------------------	----

<i>C. Les autres activités productrices</i>	<i>15</i>
---	-----------

1. L'énergie électrique	15
-------------------------------	----

2. Les petites industries et l'artisanat	16
--	----

3. Le tourisme	16
----------------------	----

4. La construction de logements	16
---------------------------------------	----

<i>D. Données économiques diverses</i>	<i>17</i>
--	-----------

II. LA SITUATION ECONOMIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE	19
---	-----------

A. L'agriculture	19
B. L'élevage	21
C. Les ressources maritimes	21
1. La pêche	21
2. L'aquaculture	22
3. La perliculture	22
4. Les ressources minérales	23
D. Les autres activités productrices	23
1. L'énergie électrique	23
2. L'industrie	24
3. Le tourisme	25
4. La construction de logements et les travaux publics	25
E. Les activités du centre d'expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'énergie atomique	26
F. Les aides au développement de la production	27
1. Le fonds spécial d'investissement et de développement de l'agriculture et de la pêche (F.S.I.D.A.P.)	27
2. Le fonds spécial pour le développement de l'industrie et de l'artisanat (F.S.I.D.I.A.)	28
3. Le fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française (F.A.D.I.P.)	28
G. Données économiques diverses	28
III. LA SITUATION A WALLIS ET FUTUNA	31
A. Les productions naturelles	31
B. Les autres activités productrices	32
C. Données économiques diverses	33

IV. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES	34
1. Saint Paul et Amsterdam	34
2. Les Kerguelen	35
3. La Terre Adèle	36
V. LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN	37
VI. CLIPPERTON	38

**DEUXIEME PARTIE :
LA POLITIQUE ECONOMIQUE MENEES
EN FAVEUR DES T.O.M.**

I. LE CONTEXTE POLITIQUE	39
II. LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	41
A. Les axes prioritaires du développement économique	41
1. Le bilan de l'application du Plan intérimaire	41
2. Les grands axes du développement au cours du IXe Plan	42
B. La politique des ordonnances en Nouvelle Calédonie	43
C. La réforme foncière en Nouvelle Calédonie	46
III. LA POLITIQUE DES CONVENTIONS	49

**TROISIEME PARTIE :
EXAMEN DES CREDITS
CONSACRES AUX T.O.M.**

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Affaires économiques et du Plan se propose, par cet avis, d'examiner la situation économique des Territoires d'Outre-Mer qui se composent de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, des Terres australes et antarctiques françaises, des îles éparses de l'Océan Indien et de Clipperton.

Mais compte tenu de l'influence du contexte politique sur le développement économique, elle tient à rappeler les principaux événements qui ont marqué la vie de ces territoires au cours de l'année 1983 avant de porter un jugement sur la politique économique menée par le gouvernement en leur faveur.

Enfin, la dernière partie du rapport sera consacrée à une brève présentation du budget des T.O.M., votre commission laissant le soin à la commission des Finances, d'examiner en détail les dotations prévues pour 1984.

7

**PREMIERE PARTIE .
L'ACTIVITE ECONOMIQUE
DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

I. LA SITUATION EN NOUVELLE CALEDONIE

A. LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

1) Le nickel

Le nickel est de loin la principale ressource minière de Nouvelle Calédonie et la première richesse de l'île. A elle seule, la plus grosse entreprise calédonienne, la société « Le Nickel » (S.L.N.) emploie en temps normal plus de 3 000 personnes et assure 70 % de la production totale de minerai, le reste provenant des « petits mineurs ». La S.L.N. assure en outre la transformation du minerai en produits métallurgiques (mattes et ferronickels). La dépendance de la Nouvelle Calédonie vis-à-vis du nickel est d'autant plus gênante que les ventes de ce territoire sont soumises aux spéculations et aux variations du marché mondial.

Par suite de la crise qui affecte le marché mondial, l'extraction totale de minerai brut calédonien est tombée à 3,05 millions de tonnes en 1982 contre 4,04 trois ans plus tôt.

Les six premiers mois de 1983 ont confirmé cette baisse (0,9 MT contre 1,4 pour les six premiers mois de 1982) qui affecte la S.L.N. mais plus encore les « petits mineurs ».

Ces derniers, au nombre d'une dizaine, sont en effet largement tributaires du Japon, gros acheteur traditionnel de minerai brut calédonien. Or, en volume, la part de la Nouvelle Calédonie dans la fourniture du Japon est en diminution, en raison de la concurrence de l'Indonésie et des Philippines (cette part représentait 74 % des approvisionnements en 1978 et 51 % en 1982).

La baisse de la demande mondiale a contraint la S.L.N. à réduire sa production de mattes et de ferro-nickels. En 1982, celle-ci a été de 35 150 tonnes, en retrait de 19 % par rapport à 1981 (43 370 t) et de 27 % par rapport à 1980 (48 060 t).

C'est pourquoi elle est confrontée à des difficultés financières considérables compte tenu de l'effondrement des cours.

En effet, en raison de l'impact conjugué de la baisse de la demande et d'une offre de nickel trop abondante, les prix de nickel ont subi une forte baisse depuis trois ans.

Ainsi, le prix du nickel du marché libre a chuté de 3 dollars en milieu d'année 1980 à 1,50 dollars à la fin de l'année 1982 (- 50 %) pour amorcer une remontée vers 2,20 dollars au début de cette année. Ce prix est resté depuis stationnaire.

Pour la S.L.N., cette situation est préoccupante dans la mesure où le seuil de rentabilité est fixé autour de 3 la livre.

Sur le plan financier, l'exercice 1982 s'est soldé par une perte de 872 millions de francs qui, cumulée avec des pertes antérieures, a largement absorbé l'ensemble des fonds propres de la société.

Au 1^{er} janvier 1983, alors que les stocks représentaient plus d'un an de ventes, les frais financiers atteignaient 300 MF soit 24 % du chiffre d'affaires.

Afin de faire face à cette situation, la S.L.N. a arrêté au cours de ces derniers mois, suivant les orientations fixées par les pouvoirs publics, un ensemble de mesures destinées à permettre un retour progressif à une meilleure compétitivité.

Les mesures industrielles ont été engagées dès la fin de 1982 : elles prévoient notamment la limitation de la production de l'usine de Doniambo à 2 000 t/mois (pour une capacité de 7 000 t/mois) et une réduction drastique des effectifs (2 210 personnes contre 3 164 en 1981). Ces mesures ont d'ores et déjà permis une baisse des stocks et des besoins de trésorerie. Avec le rétablissement des cours du nickel qui se dessine, très timidement il est vrai, depuis le mois d'août 1983, elles devraient faciliter un retour progressif à l'équilibre industriel de la société.

Par ailleurs, afin de limiter les conséquences sociales de la réduction d'activité de la S.L.N., le système d'indemnisation du chômage total ou partiel en Nouvelle Calédonie a été amélioré et complété.

Enfin, sur le plan financier, d'importantes mesures ont été adoptées à la fin du premier semestre 1983, que l'on peut résumer comme suit :

- Les deux actionnaires traditionnels de la S.L.N., Imétal et S.N.E.A., consentent chacun une avance de 200 MF, à laquelle s'ajoute une avance d'un nouveau partenaire, l'E.R.A.P., de 350 MF.

- A partir de ces apports de fonds, un nouveau capital d'un montant de 100 MF est constitué, réparti de la manière suivante : S.N.L.A., 15 % ; Imétal, 15 % ; E.R.A.P., 70 %

- Le reste des fonds, soit 650 MF, vient s'ajouter aux 805 MF d'avances d'actionnaires restantes, portant leur total à 1 455 MF.

- Enfin, il a été demandé à un ensemble d'organismes financiers de consentir à la S.L.N. des prêts à long terme pour un montant total de 700 MF à un taux préférentiel et bonifié par l'Etat : 500 MF ont été ainsi prêtés par un pool bancaire mené par l'Européenne des Banques. Le reste, soit 200 MF, sera prêté par la Caisse centrale et le Crédit national.

Il est permis d'espérer que l'ensemble des mesures précitées feront progressivement disparaître les handicaps qui pèsent sur la S.L.N. depuis des années et lui permettront d'appliquer, dans de meilleures conditions, les politiques les mieux adaptées à son développement et son équilibre financier.

Les recettes fiscales procurées au territoire par les activités de la S.L.N. résultent essentiellement du prélèvement complémentaire, taxe sur les exportations de produits, de 15 % pour les minerais et 3 % (depuis 1979) sur les produits de la métallurgie, qui s'est élevé à 39 MF en 1983.

Enfin, en contrepartie de l'adoption en 1975 d'un nouveau régime fiscal applicable à la S.L.N. (impôt sur les bénéficiaires + prélèvement complémentaire), l'Etat s'est engagé à prémunir le territoire de la Nouvelle Calédonie contre tout risque d'une diminution de ses recettes : la garantie apportée par l'Etat a pour objet d'assurer chaque année au territoire des recettes fiscales équivalentes à celles qu'il aurait perçues dans le régime fiscal antérieur. Les concours de l'Etat, qui s'exercent sous forme d'avances du Trésor sans intérêt, ont été de 220 MF en 1983.

2) Le chrome et les autres minerais

Les travaux entrepris en 1980 pour la remise en exploitation du gisement de minerai de la Tiébaghi se sont poursuivis. Les exploitations se font selon une méthode qui comporte plusieurs séries d'explosions à partir de chambres d'abattage creusées dans le gisement. La première explosion a eu lieu en décembre 1982 et a permis d'estimer les capacités de production à environ 90 000 tonnes par an. Elles ne seront pas utilisées dans l'immédiat compte tenu de la baisse des cours. Mais déjà en 1982, la production s'est élevée à 49 826 tonnes de minerai concentré. En outre, le sous-sol de la Nouvelle Calédonie est riche en divers minerais (fer, manganèse, or, argent...) dont l'inventaire n'est pas terminé.

B. LES PRODUCTIONS NATURELLES

1) L'agriculture

Elle ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie calédonienne (3 % du P.I.B. en 1980), ce qui peut paraître anormal quand on sait que la surface des terres cultivables est de 210 000 hectares (11 % de la superficie du territoire). Cette insuffisance tient au problème foncier qui sera examiné ultérieurement.

La production de *fruits* a augmenté en 1982 (6 230 tonnes contre 5 560). Un projet d'usine de fabrication de jus de fruits est à l'étude.

La production de *légumes et de pommes de terre* a atteint 9 100 tonnes, en hausse de 14 % par rapport à 1981. La production de pommes de terre a progressé à elle seule de 60 %.

La production de *céréales*, qui fait l'objet d'un programme quinquennal de développement (objectif de 10 000 tonnes en 1985 sur 3 000 ha) s'est stabilisé à 3 171 tonnes en 1982 (+ 6 %). On a constaté une extension des surfaces cultivées en blé (355 ha contre 186) et un abandon de celle du sorgho à la suite de l'attaque d'un parasite.

Le *coprah* produit uniquement par la population mélanésienne (notamment dans l'île d'Ouvéa) dont il constitue la ressource principale, a connu pour la seconde fois une année médiocre. La production commercialisée est passée de 472 tonnes à 363 (- 23 %) en 1982. Ce désintéressement de la population locale s'explique d'autant plus que le

prix d'achat aux producteurs a été relevé pour la campagne 1982 de 18 000 F CFP la tonne à 20 000 F CFP (1). C'est pourquoi on a dû procéder à l'importation de 95 t pour satisfaire les besoins de l'huilerie de Nouméa.

Dans le cadre du plan de relance de la culture du *cocotier* adopté par les pouvoirs publics, des travaux ont été menés en 1982 pour remettre en état plusieurs cocoteraies.

Enfin, l'année a été marquée par une détérioration de la qualité du *café* produit en raison du passage de deux cyclones qui ont inondé les plantations et endommagé les caféiers. La production s'est élevée à 481 tonnes contre 597 en 1981 (- 19 %). Les premiers résultats de la campagne 1982-1983 font ressortir une nouvelle diminution qui s'expliquerait, outre les mauvaises conditions climatiques et la vétusté des plantations, par les difficultés rencontrées dans le recrutement de la main d'oeuvre nécessaire à la cueillette (cette main d'oeuvre préférant les chantiers ouverts par le plan Jaquet ou le plan d'Etat contre le chômage qui assurent des revenus plus réguliers). La production a été absorbée en grande partie par le marché local et les exportations se sont élevées à 159 tonnes (café vert).

L'opération de relance de la culture du *café* s'est poursuivie : à la fin de 1982, on estimait qu'il avait été planté 351 ha et que 292 ha étaient maintenus en exploitation ; ce retard dans l'avancement du programme serait dû à des raisons techniques (fourniture des plants mal maîtrisés, préparations de terrains retardées) et administratives (mise en place tardive de certains crédits).

2) L'élevage

L'élevage constitue actuellement une ressource assez importante pour le territoire et vient en tête des productions diverses.

Il est généralement pratiqué de manière extensive sur des pâturages couvrant environ 400 000 ha et situés dans la région de Bourail.

Le cheptel calédonien a fait l'objet d'une nouvelle estimation par le service de l'élevage au début de 1982. Il comprenait alors : 80 000 bovins (125 000 en 1980), 8 000 porcins (12 000), 1 000 équins (10 000), 1 500 ovins (3 000), 200 000 volailles (220 000). Il est difficile d'apprécier son

(1) F CFP = 5,50 F.

évolution, certaines estimations antérieures étant peut-être assez éloignées de la réalité. Il est certain toutefois que dans son ensemble le cheptel a diminué d'importance au cours de ces deux dernières années.

L'élevage bovin est pratiqué essentiellement par des éleveurs d'origine européenne possédant environ 90 % du cheptel. Fin 1932, ces éleveurs se sont regroupés afin de créer une association pour l'amélioration des races bovines : l'Unité de production et de sélection des races animales bovines calédoniennes (U.P.R.A.).

Toutefois, les efforts entrepris précédemment pour améliorer les races élevées dans le territoire ainsi que les pâturages ont été poursuivis en 1982 (entretien d'un troupeau de pur-sang charolais par le service de l'élevage et préparation d'une flore adaptée au cheptel local par l'O.R.S.T.O.M.) (1).

L'élevage avicole a pris une certaine extension liée au développement de l'urbanisation. Il est pratiqué dans quelques fermes de la région de Nouméa ainsi que dans les tribus mélanésiennes.

L'enquête zoo-sanitaire commencée en 1980 a été poursuivie en 1982. Elle doit permettre d'obtenir la délivrance d'un certificat sanitaire international nécessaire à l'exportation de la viande calédonienne.

L'organisation du marché de la viande était caractérisée jusqu'à présent par la fixation des prix par les pouvoirs publics. Le 24 août 1982, le conseil de gouvernement a pris un arrêté portant libération du prix de la viande qui s'est traduite par une hausse des prix de détail de 17,2 %. En outre, les éleveurs ont obtenu un relèvement des prix à la production de 15 %.

La production de viande locale s'est élevée à 3 125 tonnes en 1982 (contre 3 032 en 1981) et les importations à 1 787 tonnes. Enfin, l'assemblée territoriale a donné son accord pour un projet de réalisation et un abattoir.

3) La pêche

La pêche n'a constitué jusqu'à présent qu'une ressource secondaire pour le territoire, malgré la création en 1973 d'une zone économique exclusive au large de la Nouvelle Calédonie.

La *pêche artisanale* est pratiquée par des marins professionnels et par des plaisanciers.

(1) ORSTOM : Office de recherche scientifique et technique outre-mer.

Les prises des pêcheurs professionnels pour l'année 1982 sont estimées à 1 000 tonnes de poissons, 500 tonnes de trocas, 50 tonnes de crabes et 30 tonnes de langoustes. Elles ont été réalisées avec environ 200 embarcations, généralement de petite taille.

Les prises des plaisanciers ne sont pas connues. Elles seraient très supérieures à celles des professionnels (peut-être entre 3 000 à 4 000 tonnes).

L'année 1982 a été marquée par la volonté des autorités locales d'inciter les artisans pêcheurs à se regrouper en les aidant à créer des coopératives ou groupements. Les actions en cours ont pour but d'aboutir à la création d'une dizaine de groupements dont la vocation serait d'approvisionner le marché local et d'inciter les pêcheurs à s'équiper de bateaux plus importants pour exercer leur activité au-delà des récifs. Trois groupements ont été créés en 1982 à Oundjo, à Goro et à Belep. D'autre part, la coopérative des pêcheurs d'Arama a repris ses activités.

La *pêche industrielle* était pratiquée par deux sociétés de pêche, créées en 1981, dont leur siège social est en Nouvelle Calédonie : Transpêche à Nouméa et Polypêche à Thio.

Transpêche a mis fin à ses activités au début de 1983. Polypêche a surtout procédé à la réalisation des investissements nécessaires à ses activités : constructions à terre, achat de six bateaux et de leur équipement. Les premières sorties ont été effectuées en août. Le tonnage des prises effectuées en 1982 n'a pas été communiqué.

Le développement de la pêche industrielle en Nouvelle Calédonie était subordonné à la création d'une infrastructure à terre pratiquement inexistante en 1981. D'importants travaux ont été entrepris à cet effet.

A Nouméa, le port autonome a réalisé un quai de pêche en eau profonde de 120 mètres de long prévu pour l'accostage des thoniers et des bateaux venant charger le poisson destiné à l'exportation.

D'autre part, la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie a construit des entrepôts frigorifiques dont la gestion est assurée par la S.E.D.E.P. (Société d'exploitation des entrepôts frigorifiques).

Les *accords* conclus avec l'armement américain Starkist expirent normalement en mai 1983 : les navires de cette société ont quitté les eaux

calédoniennes à cause, semble-t-il, de la mévente du thon sur le marché des Etats-Unis.

En ce qui concerne les accords franco-japonais, 105 navires japonais avaient été autorisés à pêcher un maximum de 5 800 tonnes de poissons au cours de la période de juillet 1981 à août 1982 pour une redevance forfaitaire de 20 millions de F CFP. Les prises déclarées se sont élevées à 1 375 tonnes dont une forte proportion de poisson de qualité à haute valeur marchande : bonites de grosse taille et marlins.

Ces accords ont été renouvelés pour la quatrième année consécutive, pour la période du 20 août 1982 au 19 août 1983. Le nombre des licences susceptibles d'être accordées est resté limité à 105 et le tonnage de pêche autorisé a été fixé à 5 550 tonnes moyennant le versement préalable et global d'une redevance de 23,2 millions de F CFP.

4) L'aquaculture

Les expériences aquacoles se sont poursuivies dans le cadre du protocole d'accord conclu en 1978 entre la Nouvelle Calédonie et le Japon sur son territoire, en particulier à la station de Saint Vincent où se poursuivent ses expériences sur les crevettes d'eau de mer (4,8 tonnes ont été commercialisées en 1982). L'objectif de la station est de produire deux tonnes à l'hectare sur une superficie de six hectares.

Plusieurs projets de création de fermes aquacoles sont à l'étude, le plus important étant présenté par la Société d'aquaculture calédonienne (Sodacal) qui serait susceptible de produire 100 tonnes par an pour le marché local.

Les recherches se poursuivent sur l'élevage de crevettes d'eau douce et de mollusques.

5) La forêt

Le domaine forestier de la Nouvelle Calédonie est très vaste puisqu'il couvre 1,4 M ha (75 % de la superficie du territoire) dont la moitié est exploitable. La production de bois s'est élevée à 16 400 m³ de grumes en 1982 et représente 53 % des besoins locaux.

Les reboisements territoriaux effectués depuis 1975 ont atteint 5 226 ha dont 298 en 1982. Le service des eaux et forêts a réalisé un programme portant sur 52 ha et le secteur privé a reboisé 123 ha.

C. LES AUTRES ACTIVITES PRODUCTRICES

1) L'énergie électrique

Elle joue un rôle important dans l'économie du territoire en raison des besoins de la métallurgie du nickel.

On a assisté, en 1982, à une augmentation de la puissance installée avec la mise en service d'une centrale dans la vallée de la Néaoua (23 M kwh par an pour la première tranche). D'autres centrales de moindre importance ont été construites en 1982.

La Grande Terre est desservie par trois réseaux dont l'interconnexion est terminée.

La distribution est assurée, d'une part par la Société UNELCO (Union électrique d'outre-mer), filiale de la Société lyonnaise des eaux, qui dessert Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore, Bourail, Gouen, Koumac ainsi que l'île de Lifou ; d'autre part, par ENERCAL qui bénéficie d'un contrat de concession dans 25 communes de la Grande Terre et dans l'île d'Ouvéa.

Quelques centres isolés ont conservé une exploitation en régie autonome.

Dans le cadre des dispositions de la loi du 4 février 1982, l'ordonnance n° 82-115 du 23 décembre 1982 a transféré au territoire le pouvoir d'octroyer les concessions d'énergie électrique qui ressortait à la compétence des communes. Cette mesure a pour but de permettre à ENERCAL et à UNELCO d'assurer une meilleure cohérence dans leurs activités industrielles et commerciales. Les concessions communales actuelles demeurent en vigueur jusqu'à leur échéance et il est précisé que les dispositions de l'ordonnance ne s'opposent pas à la poursuite de la distribution d'énergie électrique par les régies communales directes.

En 1982, la consommation a diminué de 20 % en raison de la réduction d'activité de la S.L.N.

En raison d'une pluviosité satisfaisante, la part de l'énergie hydroélectrique a été de 44 % de la consommation contre 23 % en 1981.

Les équipements actuellement en place permettent donc de satisfaire la demande. Mais dans l'éventualité d'une reprise du nickel, le territoire pourrait se trouver en situation de pénurie. C'est pourquoi ENERCAL envisage de nouveaux investissements et procède à des études sur divers projets.

2) Les petites industries et l'artisanat

Malgré un environnement défavorable lié à l'insularité, à l'exiguïté du marché, à l'absence de matières premières et à la concurrence des produits importés, le secteur des P.M.E./P.M.I. et de l'artisanat se développe et l'on a pu recenser, en 1981, 306 entreprises. En 1982, 51 créations d'entreprises ont été enregistrées.

3) Le tourisme

Si la fréquentation touristique a augmenté de 5 % (85 751 visiteurs contre 81 588 en 1981), la durée moyenne des séjours est passée de 18,8 à 7,4 jours, soit une diminution de 31 %. L'augmentation du nombre des touristes a surtout concerné les Japonais, les Néozélandais et les Australiens, tandis que le nombre de visiteurs français diminuait.

La capacité hôtelière est passée de 1 375 chambres à 1 389 et le nombre de bungalows de 11 à 43 au cours de l'année 1982. Trois grands projets se sont achevés en 1983 (18 chambres d'hôtel et 41 bungalows) et deux sont en cours d'étude (un relais à l'île des Pins de 13 bungalows et un complexe touristique à Tiaré offrant 180 chambres).

Cette progression des investissements hôteliers s'inscrit dans le cadre du schéma directeur du plan de développement et d'aménagement touristique de la Nouvelle Calédonie.

4) La construction de logements

La dégradation du secteur du bâtiment constatée au cours des années précédentes s'est encore aggravée. Elle s'est traduite par une diminution sensible des permis de construire accordés pour l'ensemble des constructions (- 14 %) et du nombre des logements achevés (- 16 %). Cette situation a pour origine, outre la crise du nickel et le marasme qui s'ensuit, la hausse du coût de la construction et l'incertitude qui pèse sur l'avenir du territoire.

D. DONNEES ECONOMIQUES DIVERSES

Au 1er janvier 1982, le nombre d'habitants était estimé à 144 000.

L'année 1982 a été marquée par une dégradation du marché de l'emploi puisque le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'office de la main d'oeuvre de Nouméa et dans les mairies de l'intérieur et des îles a augmenté de 38 % par rapport à 1981. Le rapport du nombre de demandeurs d'emploi sur la population active dépasse 20 %. Ces chiffres sont toutefois à interpréter avec prudence, l'augmentation constatée concernant surtout des personnes de l'intérieur et des îles précédemment sans travail et qui se sont inscrites à la suite des mesures prises en leur faveur.

Cette aggravation du chômage s'explique par la crise qui frappe l'industrie du nickel. Elle a conduit les pouvoirs publics à renforcer le dispositif d'aide publique qui a permis d'indemniser, en 1982, 1 498 chômeurs au titre de l'assurance chômage et d'employer 241 personnes au titre du plan d'Etat et 327 au titre du plan Jacquet.

L'année 1982 a également été marquée par l'application de l'ordonnance du 23 décembre sur le droit du travail qui étend au territoire l'ensemble des dispositions législatives du code du travail en vigueur en métropole.

L'indice des prix de détail à la consommation des ménages a progressé de 13,3 % sur l'ensemble de l'année 1982. Ce résultat enregistre une amélioration par rapport à l'année précédente (+ 15,9 %) et constitue une rupture de la tendance observée depuis 1979.

Au total, l'inflation a été plus forte qu'en métropole en 1982 (+ 13,3 % contre + 9,7 %) et inférieure sur une période plus longue (+ 82 % entre 1977 et 1982 contre 90 % en métropole).

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) est passé de 233 F CFP à 278 F CFP l'heure, soit une augmentation de 19,3 %. Les autres salaires ont progressé en moyenne de 13,4 %.

La masse monétaire a progressé de 7 % en 1982 (au lieu de 10 % en 1981).

Le taux d'épargne a progressé à un rythme plus faible qu'en 1981 (6 % au lieu de 10 %).

Le budget de 1982 a vu la création d'un *impôt sur le revenu* des personnes physiques qui a remplacé la contribution de solidarité instituée en 1980.

Le budget de 1983 ne pouvait être voté en équilibre, compte tenu du marasme économique, qu'en adoptant des mesures destinées à créer de nouvelles ressources et en freinant certaines dépenses. Il a été arrêté à 25 millions de F CFP.

Les concours financiers extérieurs ont progressé de 23 % en 1982, la contribution de la métropole s'accroissant de 2 milliards de F CFP. Quant au solde des dépenses et des recettes des services publics métropolitains, il a été estimé à plus de 16 milliards de F CFP (+ 15 %).

Enfin, l'Assemblée territoriale a adopté, en 1981, un plan d'équipement arrêté à 3 996 M F CFP en 1983 dont les sources de financement sont multiples : emprunts, F.E.D., F.I.D.E.S., subventions de l'Etat et du budget territorial.

La Nouvelle Calédonie habituellement est le seul département ou territoire d'outre-mer à équilibrer ses échanges, sauf dans les années de crise du nickel.

Or, alors que le taux de couverture était de 100 % en 1979 (année de redressement), il s'est dégradé depuis (taux de 85 % en 1980, 83 % en 1981 et 63 % en 1982). En effet, en 1982, l'augmentation de la valeur des importations et la diminution de celle des exportations ont eu pour conséquence une aggravation sensible du déséquilibre de la balance commerciale qui s'est élevé à 16 028 M F CFP contre 7 734 M F CFP en 1981 (soit + 107,2 %).

II. LA SITUATION ECONOMIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE

Avant d'examiner l'évolution des différents secteurs d'activité économique en 1982, votre commission tient à rappeler que le premier trimestre 1983 a été marqué par une série de cyclones de forte intensité qui ont gravement affecté l'économie et les infrastructures de la Polynésie française, compromettant son avenir pour de nombreuses années. Les conséquences sont plus lourdes notamment dans les secteurs du tourisme (l'archipel de Tuamotu a été dévasté) et de l'agriculture (la récolte agricole de 1983 a été entièrement détruite).

Aussi convient-il d'accorder une importance toute relative aux données économiques de l'année 1982.

Cette forte activité cyclonique pose un problème d'autant plus grave qu'il ne semble pas seulement conjoncturel. En effet, les études réalisées par les spécialistes de météorologie et d'océanographie du centre Orstom de Tahiti montrent que cette zone du Pacifique sud-est est caractérisée par un déséquilibre des conditions hydroclimatiques qui fait peser une menace constante de dépression cyclonique.

Aussi votre commission estime-t-elle indispensable d'amplifier le programme « hydroclimat » développé par l'Orstom en Polynésie en dégageant de nouveaux moyens financiers. Cet effort s'impose en effet pour améliorer la prévision des perturbations et protéger ainsi l'économie polynésienne.

A. L'AGRICULTURE

Le *coprah* constitue toujours la principale production de la Polynésie française puisque la cocoteraie couvre 50 000 ha, soit plus de 13 % de la superficie du territoire.

Vraisemblablement favorisée par des conditions climatiques excellentes et stimulée par les « coups de pouce » accordés au niveau des prix en 1982, la production de coprah a atteint un peu plus de 19 000 tonnes en 1982, soit 20 % de mieux qu'en 1981 (15 986 t), et sensiblement le même tonnage qu'en 1980, année particulièrement bonne (19 891 t).

L'huile de coprah comme le coprah est en progression : l'huile brute a progressé de 17 % (11 600 tonnes en 1982 contre 9 879 tonnes en 1981). L'huile raffinée, qui est passée de 131 tonnes à 266 tonnes, marque ainsi notamment le développement des activités de production de savons et de produits cosmétiques, développement qu'attestent les statistiques d'exportation des préparations de type « monoï ».

Mais compte tenu des destructions entraînées par les cyclones, il est vraisemblable que la production de 1983 et celle de 1984 seront considérablement réduites.

La récolte de *vanille verte* s'est élevée à 13 tonnes en 1982 contre 14 tonnes en 1981 ; les exportations de vanille noire sont restées à un niveau très bas (1 tonne contre 223 en 1961 !). Afin de relancer la production, les pouvoirs publics ont décidé de relever, en 1980, le prix d'achat de la vanille verte aux producteurs : il est passé de 280 F CFP à 800 F CFP le kilo et est resté inchangé en 1982.

La culture du *café* est réduite à quelques exploitations dans les îles Marquises et Australes. La production locale pourtant faible (56 tonnes en 1982 contre 121 en 1981) est restée en partie invendue, la consommation étant assurée par les importations (54 t). C'est pourquoi les pouvoirs publics ont décidé, en 1982, d'interdire les importations de café vert ou torréfié et de contingerer celles de café soluble. Une grillerie susceptible de traiter la totalité de la production a été remise en service à Tubai.

Les *cultures vivrières* (staros, patates douces, bananes à cuire...) sont en régression (baisse des tonnages commercialisés de 37 % en 5 ans) du fait des changements d'habitude de consommation. En revanche, la culture de légumes se développe : 4 136 tonnes commercialisées à Tahiti en 1982 contre 3 550 tonnes en 1981, soit une hausse annuelle de la production de 8 % par an. La production de pommes de terre des îles Australes est estimée à 700 tonnes contre 516 en 1981.

La production *d'agrumes* permet d'assurer 70 % de la consommation locale en fruits frais et couvre les besoins de l'usine de fabrication

de jus d'ananas de Mooréa. Elle s'est élevée à 1 225 tonnes pour l'ananas et 1 171 tonnes pour les autres fruits.

B. L'ELEVAGE

En Polynésie française, le développement de l'élevage est freiné par la nature des sols et le relief accidenté qui interdit l'établissement de pâturages.

L'élevage bovin est le plus affecté et il a décliné considérablement au cours des dernières années. Pour enrayer cette évolution, les autorités ont institué en 1976 une taxe de 15 F CFP par kilo de viande importée dont le produit est reversé aux bouchers- abatteurs. Les éleveurs bénéficient d'un prix garanti de 350 F CFP/kg. D'autre part, les engrais sont subventionnés et des aides sont accordées pour la réalisation de nouveaux élevages. Le service de l'économie rurale a recensé 3 500 bovins (dont 1 250 vaches laitières) dans les îles du vent, à Raiatea et aux Marquises. La production de viande bovine (229 tonnes en 1982) n'assure qu'une petite partie de la consommation locale (5 %, soit 3 960 tonnes importées).

L'élevage porcin permet de satisfaire la demande sauf en ce qui concerne la charcuterie qui est importée. La production s'est élevée à 736 tonnes en 1982.

L'élevage des volailles a progressé rapidement depuis 1975 et couvre la consommation locale à 30 % pour les poulets et à 100 % pour les oeufs.

Le service de l'économie rurale procède actuellement à l'aménagement du plateau de Toovii en 250 ha de pâturages qui permettront d'entretenir un cheptel de 1 000 têtes pouvant fournir 100 tonnes de viande par an. Il poursuit également son action de reboisement (626 ha en 1982), ce qui porte le total à 6 045 ha depuis 1978.

C. LES RESSOURCES MARITIMES

1) La pêche

La *pêche artisanale* est largement pratiquée à titre d'activité principale ou complémentaire par environ 3 000 petits pêcheurs dont 2 290 regroupés dans 54 coopératives. La production totale de cette pêche est

mal connue car elle est autoconsommée ou commercialisée hors des marchés. Les estimations pour 1982 donnent 2 183 tonnes.

La *pêche industrielle* est pratiquée par des navires japonais, formosans et coréens titulaires d'autorisations délivrées en vertu du décret de 1978 ayant institué la zone économique maritime. En 1982, des accords ont été signés avec le Japon et la Corée qui ont obtenu des quotas de 5 600 et 5 200 tonnes. Les prises étrangères sont cependant restées stationnaires avec 2 153 tonnes (thons).

2) L'aquaculture

Le CNEXO (Centre national pour l'exploitation des océans) et le COP (Centre océanographique du Pacifique) procèdent à des études importantes sur les possibilités de développement de l'aquaculture. Leurs activités sont les suivantes :

- amélioration des techniques d'élevage des chevrettes (crevettes d'eau douce) ; la production pourra bientôt être développée si le secteur privé s'y intéresse ; l'écloserie pilote a produit 5 millions de post larves en 1982 qui ont permis d'assurer l'ensemencement de 15 hectares de bassins. Les trois fermes du territoire ont produit 15 tonnes de chevrettes contre 9,6 tonnes en 1981 ;

- élevage intensif de crevettes de mer dans des bassins expérimentaux qui prouve que dans des sites de bonne productivité naturelle, la constitution de stocks de reproducteurs en captivité est possible ;

- poursuite des projets « moules et palourdes » tendant à procéder au grossissement en légumes ;

- remise en route du projet « poissons » ;

- soutien des fermes privées ;

- appui scientifique et technique aux projets d'aquaculture dans les D.O.M. et aux opérations à l'étranger.

3) La perliculture

Après la première expérience de culture perlière réalisée en 1961, la culture de la perle noire s'est développée à partir de 1968 dans l'île de Manihi et l'atoll de Takaporo. Elle est pratiquée aujourd'hui par 23 coopératives (regroupant 844 adhérents), 7 sociétés privées et 6 entreprises familiales, principalement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier.

Les perles constituent une exportation essentielle du territoire (2^{ème} rang en valeur après le coprah) avec 58 M F CFP en 1982. La perliculture emploie 3 000 personnes pour la production et la commercialisation.

4) Les ressources minérales

Des recherches minières ont été entreprises depuis 1976 par un groupement d'intérêt économique constitué entre le bureau de recherches géologiques et minières, des sociétés polynésienne, américaine, canadienne, et lié au territoire par une convention.

Le minerai prélevé entre septembre 1981 et juin 1982 dans l'atoll de Maitaiva est apparu commercialisable. Une étude de faisabilité a été lancée dont les résultats devraient être bientôt publiés. Il semble que plus de 10 millions de tonnes de minerai pourraient être extraits pendant une quinzaine d'années. Le coût des études s'élève à près de 500 M F CFP. La décision d'exploiter le gisement entraînerait un investissement de l'ordre de 5 milliards de F CFP au minimum.

D. LES AUTRES ACTIVITES PRODUCTRICES

1) L'énergie électrique

A Tahiti, la production et les ventes *d'énergie électrique* ont progressé respectivement de 7 et 8 % en 1982. L'augmentation de la puissance installée correspond principalement à la mise en service des centrales hydroélectriques de « Codu Marama Mui » et de la C.H.P.P.

La puissance installée actuelle permet d'assurer la fourniture d'électricité dans des conditions satisfaisantes jusqu'en 1984. Mais pour faire face à une demande croissante et pour limiter le recours au fuel, un important programme d'aménagement des rivières de l'île a été mis en place et devra être mené à bonne fin en 1985.

Indépendamment de ce programme, une première étude de faisabilité d'une centrale d'énergie thermique des mers a été entreprise par le CNEXO.

D'autres programmes d'électrification sont en cours dans les archipels, utilisant notamment l'énergie solaire ou, comme à Bora Bora, la bourre de coco dans une centrale gazogène.

2) L'industrie

Elle occupe une place secondaire en Polynésie française (7 % seulement de la production intérieure brute) en raison de l'étroitesse du marché local, du manque de matières premières et énergétiques et de l'insuffisante qualification de la main d'oeuvre.

Les activités industrielles, peu nombreuses, sont liées au caractère insulaire de la Polynésie ; il s'agit d'activités de finition nécessitant une faible transformation de produits de base ou de produits intermédiaires importés.

Dans le double souci de limiter le recours aux importations et de créer des emplois, les pouvoirs publics assurent aux entreprises qui envisagent de réaliser des investissements utiles pour le territoire un ensemble d'avantages financiers et fiscaux (procédure d'agrément au code des investissements, aides du Fonds spécial pour le développement de l'industrie et de l'artisanat).

Le tableau suivant résume l'évolution au cours des cinq dernières années des agréments accordés dans le cadre du code des investissements :

INVESTISSEMENTS AGREES

	1978	1979	1980	1981	1982
Nombre d'entreprises agréées	28	11	28	32	12
Investissements totaux (en milliers de F CFP)	1 785 000	786 000	1 224 410	5 886 020	893 820
Emplois créés	383	116	279	519	115
Primes versées (en milliers de F CFP)	180 846	41 339	116 967	353 328	78 898
<i>Taux moyen de prime (%)</i>	<i>10,1</i>	<i>5,3</i>	<i>9,6</i>	<i>6,0</i>	<i>8,8</i>

3) Le tourisme

L'activité touristique a évolué favorablement en 1982 par rapport à 1981. La fréquentation touristique a fortement progressé puisque le nombre de touristes a atteint 113 924, ce qui constitue un record absolu dépassant celui de 1979 de 13 %.

En 1982, la capacité des hôtels classés a progressé de 3 % environ, ce qui est nettement inférieur à l'augmentation du nombre de touristes : + 18 %. Bien que la durée moyenne de séjour ait diminué, le coefficient de remplissage des hôtels s'est amélioré, passant de 69 % à 72 %.

L'augmentation du nombre de touristes en 1982 est due surtout à l'amélioration de la desserte aérienne enregistrée dans le courant de l'année précédente.

Il est rappelé que, dans le cadre des actions prioritaires du VIII^e Plan, les pouvoirs publics se sont donnés pour objectif de doubler le nombre de chambres du territoire.

Un important programme d'investissements hôteliers a été entrepris en 1981. L'ensemble des projets connus réalisés en 1981/1982 et à réaliser jusqu'en 1984, permettra la création de 800 chambres ou bungalows.

Le coût total de ces investissements, y compris ceux réalisés en 1982, est de l'ordre de 7 milliards de F CFP, dont 1,9 milliard de F CFP pour le Hyatt Vaitaitai et 1,7 milliard de F CFP pour la station de Puunui.

4) La construction de logements et les travaux publics

Les activités du secteur du bâtiment, et plus particulièrement la construction de logements, n'ont pas évolué favorablement dans les îles du Vent en 1982. Le nombre des certificats de conformité délivrés a diminué de 12 % par rapport à 1981. D'autre part, celui des permis de construire accordés s'est à peine maintenu d'une année sur l'autre, une légère progression étant cependant constatée pour les permis concernant des logements neufs.

Cette diminution des activités a été surtout sensible à Papeete. Selon toute vraisemblance, l'exécution des programmes à l'office territorial de l'habitat social sera retardée, l'office devant prioritairement procéder à la reconstruction ou à la remise en état de ses bâtiments affectés par les cyclones.

En 1982, on a également noté une légère diminution des activités dans le secteur des travaux publics par rapport à l'année précédente. Il convient toutefois de rappeler à ce sujet qu'en 1981, d'importants paiements avaient été effectués sur des crédits budgétaires de 1980 reportés parce que mis en place trop tardivement.

Les dépenses liquidées par le Service de l'équipement en 1982 sont en diminution de 6 % par rapport à celles de 1981 tout en étant supérieures de 30 % à celles de 1980 (ces financements ne concernent qu'une part comprise entre 30 et 40 % de l'ensemble des investissements publics effectués dans le territoire).

Les travaux ont atteint 2 361,7 millions de F CFP, se répartissant comme suit :

– opérations d'urbanisme	440,1
– construction des routes et ports	922,8
– ouvrages portuaires	265,4
– constructions administratives	733,4

E. LES ACTIVITES DU CENTRE D'EXPERIMENTATION DU PACIFIQUE ET DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

L'implantation, en 1963, du centre d'expérimentation du Pacifique, s'est traduite par l'arrivée massive d'un personnel métropolitain disposant de revenus élevés et par la création, pour les Polynésiens, de quelque 3 200 emplois directs. En outre, elle a entraîné, surtout à Tahiti, un très fort développement de tous les secteurs d'activités, en particulier pour le commerce et la construction. En 1982, les effectifs civils et militaires du C.E.P. et ceux des entreprises civiles associées au centre étaient estimés à 9 000 personnes.

Depuis quelques années, les activités du C.E.P. demeurent stables. Aucun changement important n'est, en principe, prévu pour les années à venir, sauf en matière de protection des installations contre les risques cycloniques. Des travaux de renforcement des digues et murs de protection sont en cours et se poursuivront selon les plans approuvés et en fonction des crédits disponibles.

L'impact des armées et du C.E.A. en Polynésie française peut être apprécié en fonction des mouvements de personnel, du trafic portuaire et de l'incidence financière de leur activité en Polynésie.

- **Trafic des voyageurs et de marchandises**

Trafic des passagers : si le trafic international des passagers vers la Polynésie a augmenté d'environ 20 % en 1982, le trafic des passagers voyageant aux frais des armées a diminué de 5 %.

Trafic des marchandises : on note de 1981 à 1982 une légère augmentation du fret aérien (1 %) environ et une diminution de 10 % pour le trafic militaire.

- **Impact financier des armées et du C.E.A.**

En 1982, le total des dépenses armées/C.E.A. s'élève à 1 088 M F CFP, toutes dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement confondues mandatées localement.

Les droits et taxes payés localement aux collectivités locales se sont élevés à 158 MF, soit le quart des droits de douane et droits d'entrée figurant en 1982 au budget de la Polynésie française.

On peut estimer que les dépenses locales des organismes officiels militaires et du C.E.A. ainsi que les dépenses des militaires affectés en Polynésie ont représenté 1 200 MF en 1982.

- **Aide en nature apportée au territoire en 1982**

Les Forces armées ont fourni en 1982 au territoire, à titre gratuit, des prestations de service diverses, énumérées ci-dessous. Le coût global de ces aides peut être estimé à 45 MF (imputables essentiellement à la surveillance de la zone économique et aux secours maritimes assurés par les moyens navals et aériens de la Marine et du C.E.P.

F. LES AIDES AU DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

1) Le fonds spécial d'investissement et de développement de l'agriculture et de la pêche (F.S.I.D.A.P.)

Créé en 1974, son activité a porté principalement sur l'amélioration des pâturages, l'acquisition d'éléments de clôture, l'achat d'engrais, la création de parcs à poissons, l'installation d'équipements de sécurité sur les bonitiers, l'aide aux coopératives perlières et le projet thonier.

Il a reçu une dotation initiale de 122 MF F CFP au début de 1982 puis a été scindé en deux le 1^{er} avril 1982. On distingue désormais le fonds spécial d'investissement et de développement de l'agriculture (F.S.I.D.A.) qui a reçu un crédit de 82 M F CFP et le fonds spécial d'investissement et de développement de la pêche (F.S.I.D.E.P.) qui a reçu 522,2 M F CFP.

2) Le fonds spécial pour le développement de l'industrie et de l'artisanat (F.S.I.D.I.A.)

Créé en juin 1978, il a pour objet de favoriser les actions individuelles ou collectives industrielles ou artisanales. Pour 1982, ses recettes se sont élevées à 60,8 M F CFP réparties comme suit :

- aides à l'industrie	17,0 M F CFP
- aides à l'artisanat	26,0 M F CFP
- crédits en instance d'affectation	15,8 M F CFP
- dépenses de fonctionnement	2 M F CFP

3) Le fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française (F.A.D.I.P.)

Créé en 1979, il a pour objet, en favorisant le développement des activités économiques, sociales et culturelles des archipels éloignés, de donner à leurs habitants les moyens de rester sur place et d'encourager les populations attirées par Tahiti à se réinstaller dans ces archipels.

Pour 1982, le F.A.D.I.P. a bénéficié d'une dotation de 200 M F CFP provenant du F.I.D.E.S. Les engagements se sont élevés à près de 236 M F CFP et les paiements à 192 M F CFP.

G. DONNÉES ECONOMIQUES DIVERSES

L'année 1982, on l'a vu, a été marquée par une évolution favorable de la situation économique. Mais la balance commerciale est restée très déséquilibrée et le taux de couverture des importations par les exportations n'a atteint que 5,4 %.

Le tonnage des *importations* du territoire n'a pratiquement pas varié en 1982 par rapport à 1981 : 462 479 tonnes contre 463 134 tonnes.

On peut cependant noter :

- un net fléchissement des importations des biens d'équipement professionnel (- 33 %) qui concerne surtout les bateaux et les avions,
- une progression modérée des importations de produits pétroliers (+ 8 %).

Les *exportations* de la Polynésie française se sont élevées en 1982 à 15 241 tonnes valant 3 349 M F CFP contre 17 748 tonnes valant 2 861 M F CFP en 1981, soit une diminution de 14 % en tonnage et une augmentation de 17 % en valeur.

L'huile de coprah tient toujours la première place parmi les produits locaux exportés et les perles de culture la deuxième. En ce qui concerne celles-ci, les valeurs peuvent varier considérablement en fonction de la qualité des produits et de l'irrégularité des transactions. Au 31 décembre 1981, 84 219 grammes de perles valant 359 M F CFP avaient été expédiés sous le régime de l'exportation temporaire.

De nouveaux produits locaux apparaissent dans les exportations : les huiles solaires et les cosmétiques « monoï » en 1981 et la bière en 1982.

La France vient en tête des pays de destination en ce qui concerne les exportations exprimées en valeur : en fait, elle reçoit surtout des produits réexportés par le C.E.P. L'Italie reste le principal acquéreur d'huile de coprah.

En 1982, les *prix de détail* à la consommation ont augmenté de 14,5 %. Cette hausse est moins importante que celle constatée en 1981 (+ 16,7 %) mais elle reste très supérieure aux augmentations des années précédentes qui étaient de l'ordre de 6 à 8 % entre 1975 et 1978 et de 11 à 12 % en 1979 et 1980.

Au total, l'inflation a été plus forte qu'en métropole en 1982 (+ 14,5 % contre + 9,7 %) et pratiquement comparable sur une plus longue période (+ 86 % entre 1977 et 1982 contre + 90 % en métropole sur la même période).

La masse monétaire a progressé de près de 36 % en 1982 contre + 24 % en 1981. Cette progression est due à la forte croissance de la quasi-monnaie (+ 46 % contre + 27 % en 1981) ; quant aux disponibilités monétaires, elles ont augmenté au même rythme qu'en 1981 (+ 20 %).

Les concours à l'économie se sont accrus de 23 % en 1982 contre + 22 % en 1981. Il convient de signaler la très forte augmentation des facilités de réescompte accordées en 1982 par l'institut d'émission dont

les concours ont progressé de 96 % en 1982 contre 47 % en 1981. Cette progression concerne essentiellement les crédits à court terme consentis aux secteurs productifs.

Les avoirs extérieurs ont progressé plus rapidement qu'en 1982 (+ 67 % contre + 34 % en 1981) principalement chez les institutions financières bancaires.

Le solde des transferts publics à destination du territoire s'est accru de près de 29 % en 1982, mais ce taux est inférieur à celui observé en 1981 (+ 31 %).

Enfin, concernant l'emploi, les statistiques de demandeurs d'emploi non satisfaits (D.E.N.S.) établies par l'Office de la main d'oeuvre de Papeete font ressortir les chiffres suivants : 751 en fin d'année 1982 contre 646 fin 1981 (+ 16 %). Elles doivent toutefois être interprétées avec précaution. En effet, la notion de « sans emploi » ne représente pas la même réalité qu'en métropole en raison de l'économie d'autosubsistance dans les archipels éloignés et du fait de l'absence d'indemnisation du chômage. Il semble toutefois que le marché de l'emploi ait été mieux couvert en 1982 par l'Office de la main d'oeuvre.

Avec la mise en place en 1980 des « chantiers de développement », on peut observer un transfert des demandeurs d'emploi sur les chantiers d'utilité communale ou collective créés à cet effet et rémunérés au S.M.I.G.

Par rapport à 1981, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois oscille désormais entre 600 et 800 alors qu'auparavant elles s'étagaient entre 400 et 600, le secteur du bâtiment et des travaux publics semblant le plus touché.

III. LA SITUATION A WALLIS ET FUTUNA

Le développement de l'activité économique de Wallis et Futuna reste limité en raison de l'isolement de ce territoire, de sa superficie réduite (220 km²) et de la faiblesse de sa population (11 943 personnes) qui vit en partie en dehors des circuits marchands modernes.

La crise qui affecte la Nouvelle Calédonie a eu pour conséquence l'arrêt de l'émigration wallisienne sur ce territoire, d'où la cessation des transferts des salaires des expatriés et, donc, une perte de ressource importante pour l'archipel.

Un plan de développement a été adopté par l'Assemblée territoriale le 24 juillet 1979.

Peu de changements ont été constatés en 1982 dans l'économie locale.

A. LES PRODUCTIONS NATURELLES

L'agriculture reste essentiellement traditionnelle à des fins d'auto-consommation. En 1982, la population active agricole représentait 75 % de la population active.

Les *plantations vivrières* se composent de cocoteraies (4 000 ha environ dans l'archipel), d'arbres à pain et de jardins où sont cultivés l'igname, le taro, le kapé, le bananier et la patate douce.

Les productions se sont maintenues à un niveau satisfaisant.

L'action du service de l'économie rurale a consisté surtout à entretenir et à développer un jardin potager de démonstration et une pépinière d'arbres fruitiers. La régénération de la cocoteraie a été poursuivie : 5 000 plants ont été fournis aux agriculteurs.

L'élevage ne permet pas actuellement de satisfaire les besoins de la population locale et des Européens vivant dans l'archipel.

Les principaux résultats du recensement du cheptel effectué à l'occasion de l'enquête socio-économique en cours sont les suivants : 20 000 porcs (dont 13 000 à Wallis et 7 000 à Futuna), 75 chevaux, 50 bovins. Il faut y ajouter 32 000 volailles. Le porc joue un rôle important dans l'alimentation de la population locale : par contre, l'élevage bovin reste d'une importance très secondaire.

Les produits de la *pêche* qui sont autoconsommés en totalité jouent un rôle important dans l'alimentation de la population locale.

La pêche pratiquée jusqu'ici de façon traditionnelle commence à se développer et à se moderniser sous l'action des pouvoirs publics.

En douze ans, l'atelier de construction navale de Mata Uru a construit environ 250 embarcations à moteur dont 21 en 1982.

L'exploitation de la zone des 200 milles a été assurée dans le cadre de conventions de pêche signées avec les Japonais et les Coréens. Les Japonais ont été autorisés à pêcher 1 350 tonnes de poisson au cours de la campagne 1982-1983 moyennant le paiement préalable d'une redevance de 364 500 F. Pour la campagne 1982, les Coréens ont été autorisés à capturer 1 700 tonnes de poisson sous réserve du paiement préalable d'une redevance de 425 000 F.

La *forêt* naturelle a été considérablement réduite tant à Wallis qu'à Futuna à la suite de défrichements agricoles et de feux de brousse. Seul Alofi possède encore un véritable massif forestier qui pourrait encore être exploité, mais de façon limitée. La production locale ne permet donc pas de satisfaire les besoins en bois d'oeuvre ; des reboisements ont été entrepris depuis 1962 au rythme de 25 ha par an. La pépinière du service de l'économie rurale produit environ 6 000 plants par an.

B. LES AUTRES ACTIVITES PRODUCTRICES

L'artisanat local (objets employés dans les cérémonies coutumières) souffre d'un manque de débouchés. Toutefois, grâce à la création d'un G.I.E. en 1981, la commercialisation a rapporté 900 00 F CFP en 1982.

Le tourisme constitue une ressource limitée du fait de l'isolement de l'archipel qui est relié par une liaison maritime mensuelle et une liaison aérienne à Nouméa (6 782 personnes transportées en 1982). Or, la compagnie aérienne U.T.A. a fait part de son intention d'arrêter l'exploitation de cette ligne à partir du 1^{er} janvier 1984. En outre, les capacités hôtelières sont limitées à 17 chambres. On ne dispose d'ailleurs d'aucune statistique de fréquentation touristique.

Enfin, on a pu constater une reprise de la *construction* de logements (36 prêts à l'habitat contre 17 en 1981) et du secteur des travaux publics, les dépenses liquidées passant de 120 à 211 millions de F CFP. Plusieurs projets pourraient être réalisés prochainement, tels que l'allongement du wharf de Mata Uru, la construction de la centrale hydro-électrique de Futuna et la réfection de la piste de l'aéroport de Wallis.

C. DONNES ECONOMIQUES DIVERSES

Les exportations sont restées très modestes en 1982 ; elles ont porté sur les produits vivriers destinés à la colonie wallisienne de Nouvelle Calédonie (75 tonnes) sur des produits de l'artisanat. Les importations n'ont pas encore été chiffrées.

Sur une population de 11 943 habitants en 1982, 61 % travaillent dans le secteur privé (agricole) ; 58 % dans l'administration et 3 % dans d'autres secteurs ; 18 % étaient sans aucune activité.

L'augmentation du coût de la vie a été de 12,8 % contre 24,9 % en 1981. Le ralentissement de la hausse des prix s'expliquerait par l'installation d'un nouvel importateur, ce qui a créé une concurrence, par la surveillance exercée par l'administration et par la diminution du prix des produits importés.

Le S.M.I.G. a progressé de 12,8 % pendant la même période. La masse monétaire a atteint près de un milliard de F CFP contre deux milliards en 1981 (- 56 %), en raison de la diminution des ressources quasi monétaires intervenue à la suite d'un transfert à destination de la métropole. Les concours à l'économie ont progressé de 68 % (contre 31 % en 1981). Quant aux concours bancaires, ils sont passés de 408 M F CFP à 1 129 M F CFP.

Le budget de Wallis et Futuna se caractérise par son faible volume et par une gestion saine des dépenses qui restent depuis plusieurs années inférieures aux recettes assurées en partie par des concours importants du budget de l'Etat.

IV. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Elles sont composées de quatre districts dont trois répartis dans l'océan indien :

- au Nord, la Nouvelle Amsterdam et Saint Paul,
- à l'Ouest, l'archipel des Crozet,
- au Sud, les îles Kerguelen,

et un installé sur le continent antarctique : la Terre Adélie.

Ces îles n'abritent aucune population permanente, mais elles constituent un élément important de notre patrimoine, notamment dans le secteur de l'exploitation des ressources maritimes. L'ensemble des districts austraux est relié par le navire de relève « Marion Dufresne » affrété à l'année par le territoire et qui représente plus de 50 % de son budget de fonctionnement.

1) Saint Paul et Amsterdam

L'activité essentielle est la pêche à la langouste pratiquée depuis 1979, par un seul navire, armé par le groupement des armateurs réunionnais.

Les contingents de pêche accordés depuis 1980 tiennent compte de la nécessité d'assurer une saine gestion de la ressource ; ils s'établissent comme suit :

1980 :.....	520 tonnes
1981 :.....	550 tonnes
1982 :.....	590 tonnes
1983 :.....	600 tonnes.

Les pouvoirs publics souhaitent pour l'avenir lier plus que par le passé l'attribution des quotas de langoustes au développement de la pêche au poisson des Kerguelen.

2) Les Kerguelen

On estime à environ 40 000 tonnes de poisson les potentialités annuelles du plateau des îles Kerguelen. Ce plateau a été, au cours des années 1970, un lieu de pêche très fréquenté par les armements soviétiques.

Depuis la création, en 1978, d'une zone économique sous juridiction française au large des T.A.A.F., le territoire règle l'exercice de la pêche dans cette zone et prend les mesures nécessaires à la conservation des ressources.

Le pêche sur le plateau des Kerguelen est encore, actuellement, essentiellement le fait des armements soviétiques avec, depuis quelques années, des efforts importants menés pour faire de cette zone un lieu de redéploiement de la pêche française avec la Réunion comme base arrière.

● La pêche soviétique

Des accords de pêche sont passés depuis 1979 entre la France et l'U.R.S.S. Ils fixent les conditions et les quotas auxquels sont soumis les armements soviétiques et prévoient le versement d'une redevance au territoire.

L'accord actuel porte sur une période de deux ans, du 1^{er} octobre 1982 au 30 septembre 1984. Ses dispositions principales concernent :

- des quotas dégressifs compatibles avec le développement de la pêche française dans la zone et une saine gestion de la ressource (25 000 tonnes pour la 1^{ère} année et 23 000 tonnes pour la 2^{ème} année) ;
- une augmentation sensible des redevances ;
- le maintien de la flotte soviétique à sept navires sur zone au maximum ;
- la participation financière de l'U.R.S.S. au déploiement des observateurs scientifiques.

Le totalité du quota attribué aux soviétiques pour la première année a été pêchée en quatre mois, conformément aux termes de l'accord, sept navires soviétiques sont annoncés à Kerguelen pour le 1^{er} octobre 1983.

- pêche française

En 1981 et 1982, plusieurs campagnes de pêche hauturière ont été réalisées avec l'aide du F.I.O.M. par trois navires français armés par deux armements réunionnais et un armement métropolitain.

Des difficultés ont été rencontrées notamment pour la mise au point des techniques de traitement des poissons et l'organisation des circuits commerciaux. Par ailleurs, les problèmes financiers de l'un des armements réunionnais ont amené les pouvoirs publics à préconiser une restructuration complète des armements concernés.

Résultats 1983 : 1 navire, 2 marées, 66 jours de pêche, 2 000 tonnes de prises.

3) La Terre Adélie

Compte tenu des conditions particulières de navigation dans cette partie du globe, la desserte du district ne se fait, dans l'immédiat, que par des moyens maritimes. En l'absence de navires français adaptés à cette navigation dans les glaces, le territoire doit faire appel à des navires étrangers et, depuis deux ans, utilise les services d'un navire canadien, le « Lady Franklin ».

Depuis 1982, la construction d'une piste aérienne a débuté en Terre Adélie, permettant ainsi de désenclaver la base de Dumont d'Urville du reste du continent et d'établir une liaison qui rendra possible l'installation, sur le plateau antarctique, de stations scientifiques.

L'existence d'une piste permettrait une meilleure relève des personnels de la base, l'accroissement de l'efficacité de ces personnels, d'éventuelles évacuations sanitaires, et la possibilité de relier Dumont d'Urville aux autres bases de l'Antarctique dans le cadre de vols circumpolaires, dont la France est exclue jusqu'à présent.

Le rôle d'une piste aérienne serait primordial pour l'allongement des campagnes d'été et favoriserait l'essor de notre connaissance scientifique dans la zone antarctique. Cette connaissance scientifique représente un atout majeur pour la France lors de la renégociation du Traité de l'Antarctique.

Des questions liées à l'environnement retardent actuellement l'exécution du projet.

V. LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN

Il s'agit des îles Tremolin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas de India. Quatre d'entre elles entourent Madagascar et sont placées sous la juridiction du Préfet de la Réunion.

Quatre îles de l'océan indien sur cinq (Europa, Glorieuses, Juan de Nova, Tromelin) sont occupées en permanence par des équipes d'observateurs météorologiques comprenant : à Tremolin, 5 agents ; à Glorieuses et Europa, 3 agents en période fraîche et 4 agents en période cyclonique ; à Juan de Nova, 3 agents.

Les trois îles du Canal du Mozambique (Europa, Glorieuses et Juan de Nova) sont occupées en outre par des détachements militaires légers d'une quinzaine d'hommes.

Le fonctionnement de ces missions nécessite la réalisation et l'entretien d'équipements : pistes d'aviation de 1 000 à 1 500 mètres, baraquements, stations météorologiques, équipements de radio-communication et de radio-navigation.

En raison de la faible superficie de terre émergée, les ressources économiques des îles éparses sont essentiellement des ressources maritimes.

Des projets d'exploitation de la pêche aux thonidés dans cette zone sont actuellement à l'étude, dans le cadre du redéploiement de la pêche hauturière métropolitaine vers l'océan indien. Une réflexion interministérielle est également engagée en vue de promouvoir une plus grande coopération régionale en ce domaine avec les Etats voisins (Madagascar, Seychelles, Comores). Des contrats ont été conclus avec les pêcheries japonaises.

En ce qui concerne le régime financier de ces îles, chaque ministère technique (transports pour la météorologie et l'aviation civile, secrétariat d'Etat chargé de la mer pour les phares et balises, défense) contribue directement à l'entretien et au fonctionnement des installations techniques.

La participation du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer pour les dépenses de génie civil se réalise depuis 1979 par une subvention en provenance du chapitre 41-91, article 17 du budget des territoires d'outre-mer.

En 1981 et 1982, l'article 17 était doté de 500 000 F. Pour 1983, un crédit supplémentaire de 100 000 F vient compléter cette dotation, la portant ainsi à 600 000 F.

Le Préfet de la Réunion est ordonnateur délégué pour les dépenses d'administration et de gestion des îles éparses inscrites au budget de l'Etat (T.O.M.). Le trésorier-payeur-général de la Réunion est comptable assignataire de ces dépenses.

En 1979, ont été achetées les maisons préfabriquées nécessaires à la reconstruction des stations météorologiques d'Europa et Glorieuses.

En 1980, la subvention de 500 000 F a été destinée à compléter les moyens de la météorologie nationale pour la desserte aérienne des îles Glorieuses et pour le fonctionnement des stations météorologiques de Juan de Nova et Glorieuses (vivres et entretien des tracteurs).

Depuis 1981, la subvention du secrétariat d'Etat est intégralement consacrée aux dépenses de fonctionnement des installations (transport, alimentation, énergie et entretien).

La souveraineté de la France sur ces îles est contestée :

- par Madagascar qui revendique les Glorieuses, Bassas de India et Juan de Nova ;
- l'île Maurice qui vise Tremolin
- Mayotte qui souhaiterait le rattachement administratif des Glorieuses à son territoire.

VI. CLIPPERTON

L'îlot de Clipperton, dans l'océan pacifique, est inhabité et ne possède aucune installation permanente. Un projet d'exploitation de phosphate est actuellement à l'étude.

**DEUXIEME PARTIE :
LA POLITIQUE ECONOMIQUE
MENE EN FAVEUR DES T.O.M.**

I. LE CONTEXTE POLITIQUE

L'activité politique a été intense en *Polynésie française* en dépit des épreuves subies par la population du fait des six cyclones successifs, à l'occasion des élections municipales de mars 1983. Les résultats du scrutin ont souligné la stabilité du corps électoral qui a élu 28 maires (sur 48) appartenant à la majorité territoriale.

La visite du secrétaire d'Etat chargé des D.O.M.-T.O.M. en mai 1983 a constitué une occasion supplémentaire de discuter des aménagements statutaires qui constituent la préoccupation essentielle des dirigeants polynésiens. Le comité Etat-Territoire s'est réuni à Paris et à Papeete, et a arrêté un projet de statut qui a été soumis au Premier ministre en juillet 1983.

L'avant-projet de statut résultant des négociations et de l'arbitrage du Premier ministre sera, après consultation de l'Assemblée territoriale, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale au cours de la présente session.

En *Nouvelle Calédonie*, l'alliance constituée en juin 1982 a été reconduite et le conseil du gouvernement, à majorité indépendantiste, s'efforce, en collaboration avec l'Etat, de mener une politique tendant au rééquilibrage de la société calédonienne. La nécessité d'une évolution statutaire s'est par ailleurs imposée à tous les esprits, le débat sur l'avenir du territoire s'intensifiant en cours d'année pour culminer avec la table ronde tenue en juillet 1983 à Nainville les Roches qui a réuni l'ensemble des formations politiques du territoire ainsi que des plus hautes autorités coutumières. Le communiqué final approuvé par les participants, à l'exception des représentants du R.P.C.R., constitue une reconnaissance solennelle de la légitimité du peuple canaque en sa qualité de premier occupant du territoire qui reconnaît à son tour la légitimité des autres

ethnies. En outre, les participants à cette rencontre, conscients du processus qui pourra les conduire à l'autodétermination telle que prévue dans la constitution de 1958, ont admis la nécessité d'une phase de transition avec l'élaboration d'un statut d'autonomie interne à la fois spécifique et évolutif.

Lors de sa visite au territoire en mai 1983, le secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M., évoquant les perspectives politiques, avait transmis un message appelant tous les habitants de la Nouvelle Calédonie, toutes ethnies confondues, à reconnaître réciproquement leur légitimité, précisant que la France avait pour vocation de créer les conditions de l'émancipation.

Par ailleurs, le gouvernement a poursuivi en 1983 sa politique d'ordonnances en faveur du développement économique et social de la Nouvelle Calédonie qui visent à prendre en compte la spécificité de la société mélanésienne.

II. LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. LES AXES PRIORITAIRES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il s'agit des orientations retenues par le plan intérimaire pour les années 1982 et 1983 et des axes du développement définis par le IX^e Plan.

1) Le bilan de l'application du Plan intérimaire

Dans le domaine des *transports maritimes*, une concertation pour la définition d'une organisation garantissant le respect, par tous les intervenants, de grilles tarifaires conformes aux exigences du développement économique est en cours entre les ministres concernés. Le secrétariat d'Etat à la mer procède actuellement à une étude globale pour fixer un cadre juridique adéquat.

S'agissant de la *desserte aérienne* entre la métropole et les T.O.M., des négociations sont en cours avec Air France pour la confection de produits touristiques intégrant des prestations hôtelières, notamment en gîtes ruraux, et le transport aérien, sur la base d'un tarif inférieur au niveau actuel des vols vacances.

Dans le secteur de *l'énergie*, la mise au point d'un plan de développement de l'électricité en Nouvelle Calédonie est en cours d'achèvement : des études financières et techniques ont été menées pour arrêter les choix en matière de sources d'énergie (hydro-électricité ou charbon). En outre, des programmes pluriannuels de maîtrise de l'énergie ont été lancés pour réduire la dépendance énergétique des T.O.M. et promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables. Ils sont financés à hauteur de 25 % par l'Agence pour la maîtrise de l'énergie, de 25 % par Sedetom (sauf en Polynésie) et de 50 % par les régions concernées.

En ce qui concerne les *ressources maritimes*, un inventaire des ressources en poissons est en cours et des crédits ont été accordés pour la prospection radiométrique des thonidés. Dans le cadre des accords de pêche conclus avec le Japon et la Corée pour l'exploitation de la zone économique, les armements bénéficiant de licences sont tenus de fournir des renseignements exhaustifs sur leur activité. L'exploitation des documents fournis doit permettre une connaissance fine des ressources halieutiques et de leur localisation.

La recherche et le développement en matière d'*aquaculture* ont fait l'objet d'efforts financiers importants dans le cadre du F.I.D.E.S. et des budgets des ministères concernés. Un bilan et des orientations générales seront dégagés lors des travaux de la commission nationale d'évaluation de l'aquaculture qui a consacré une part importante de ses travaux au développement de celle-ci dans les D.O.M. et T.O.M. Les projets en aquaculture d'eau douce portent éventuellement sur l'élevage des chevrettes et, en aquaculture marine, sur les appâts vivants dans le Pacifique. Les modalités de poursuite de ce développement font actuellement l'objet de négociations dans le cadre des contrats de plan relatifs à chaque T.O.M.

Enfin, le bilan des opérations expérimentales entreprises en faveur du *logement social* n'a pas encore été réalisé.

2) Les grands axes du développement au cours du IX^e Plan

La première loi de Plan a défini les grands axes du développement des D.O.M.-T.O.M.

« Les départements et territoires d'outre-mer, où vivent près de 1 700 000 Français, connaissent une situation objective de sous-développement économique qu'atteste l'importance des courants migratoires et des inégalités sociales très fortes, imparfaitement dissimulées par des transferts massifs et souvent mal orientés de fonds publics.

« Il importe que le IX^e Plan reconnaisse l'acuité de leurs problèmes et assure leur prise en considération dans les programmes prioritaires d'exécution de la deuxième loi de Plan.

« Pour donner corps à cette priorité, quatre orientations doivent être retenues.

« La première, à laquelle les trois autres sont subordonnées, est l'amplification de la lutte contre le chômage, qui atteint dans ces départements et territoires près du tiers de la population active et risque de s'aggraver en raison de la croissance rapide de la population active.

« La seconde est la recherche des conditions d'une plus grande autonomie économique par la mise en valeur des potentiels locaux. L'implantation d'activités exportatrices susceptibles de concourir à l'équilibre des échanges au sein des zones géographiques où s'inscrivent ces collectivités, est une deuxième condition de ce développement. Il importe, en outre, que soient réexaminées leurs conditions de desserte aérienne et maritime.

« La troisième orientation est la redéfinition et le renouvellement des solidarités, tant entre la métropole et ces collectivités qu'au sein de celles-ci.

« Une quatrième orientation est l'ouverture sur l'extérieur et la coopération, qui expriment le souci des collectivités concernées de tirer pleinement parti des compétences dont la décentralisation les a dotées. »

B. LA POLITIQUE DES ORDONNANCES EN NOUVELLE CALEDONIE

Quatre ordonnances ont été prises le 15 octobre 1982 et trois le 23 décembre 1982, en application de la loi n° 82-127 du 4 février 1982 habilitant le gouvernement, par application de l'article 38 de la constitution, à promouvoir les réformes nécessitées par la situation en Nouvelle Calédonie.

Parmi ces sept ordonnances, trois d'entre elles portent création d'offices. Les trois offices créés dans le domaine culturel, économique et foncier ont été mis en place au cours du 1^{er} semestre 1983. Après l'installation de leur conseil d'administration, il a fallu en effet procéder à la nomination de leur directeur et à l'approbation de leur budget, par arrêtés interministériels pour la plupart.

- Les ordonnances dont il s'agit sont les suivantes.

Ordonnance n° 82-878 du 15 octobre 1982 relative au développement économique de la Nouvelle Calédonie

Cette ordonnance porte création d'un office de développement de l'intérieur et des îles (O.D.I.L.), établissement public d'Etat chargé de mettre en oeuvre des actions complémentaires de la politique de développement économique du territoire et des communes, en favorisant le développement des équipements publics et des activités créatrices d'emplois. Le budget de l'O.D.I.L. a été approuvé pour un montant de 20,94 millions de francs.

Ordonnance n° 82-879 du 15 octobre 1982 portant création d'un office culturel, scientifique et technique canaque

Cet office est chargé de favoriser le développement culturel mélanésien. Il est responsable de la définition des actions de recherche concernant la culture canaque, de sa promotion ainsi que de la conservation de son patrimoine.

L'organisation du Festival des arts du Pacifique sud, prévu à Nouméa fin 1984, constitue la tâche prioritaire qui retiendra toute l'attention de l'office au cours des prochains mois.

L'office culturel bénéficie d'un budget s'élevant à 4 714 000 F dont 1,2 million de francs a été accordé en supplément pour la préparation du Festival des arts et 1,374 million de francs provient de subventions du territoire que ce dernier avait initialement prévues en faveur d'organismes culturels dont les objectifs seront désormais assumés par l'office culturel.

Ordonnance n° 82-880 du 15 octobre 1982 relative à l'aménagement foncier, à l'établissement rural et à la reconnaissance des droits coutumiers sur le sol de la Nouvelle Calédonie et dépendances

L'établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial dénommé office foncier créé par cette ordonnance, poursuit la politique foncière menée en Nouvelle Calédonie, en donnant cependant à l'Etat toute compétence en ce domaine, permettant ainsi de dépassionner la question.

● Les quatre autres ordonnances, qui ne portent pas création d'office, sont les suivantes.

Ordonnance n° 82-877 du 15 octobre 1982 instituant des assesseurs coutumiers dans le territoire de la Nouvelle Calédonie et dépendances au tribunal civil de première instance et à la Cour d'Appel

Les assesseurs coutumiers, entrés en fonction au 1^{er} janvier 1983, sont choisis chaque année par l'assemblée générale de la Cour d'Appel sur proposition du procureur général près la dite Cour.

Un décret fixant les modalités d'indemnisation des assesseurs est en cours d'élaboration.

Ordonnance n° 82-1114 du 23 décembre 1982 relative au régime législatif du droit du travail dans le territoire de Nouvelle Calédonie et dépendances

L'ordonnance pose dans son article 1^{er} le principe de l'extension au territoire de Nouvelle Calédonie des dispositions législatives du code du travail en vigueur en métropole et dans les départements d'outre-mer, en tenant compte toutefois des particularismes économiques et sociaux du territoire.

La majeure partie des mesures prévues dans cette ordonnance doivent faire l'objet de dispositions réglementaires actuellement encore à l'étude. Un seul décret d'application a en effet été pris ; il s'agit du décret du 23 août 1983 relatif au contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail.

Ordonnance n° 82-1115 du 23 décembre 1982 sur l'énergie en Nouvelle Calédonie

Elle a pour objet de conférer au territoire le pouvoir de concéder la distribution d'énergie électrique en instaurant une seule autorité compétente dans ce domaine.

Les concessions d'énergie électrique en cours de validité au 23 décembre 1982 demeurent cependant en vigueur jusqu'à leur échéance.

Ordonnance n° 82-1116 du 25 décembre 1982 relative à la réglementation minière en Nouvelle Calédonie

Elle a modifié la réglementation minière applicable en Nouvelle Calédonie en vertu du décret n° 54-1110 du 13 novembre 1954, en dotant la puissance publique de pouvoirs étendus pour assurer une meilleure valorisation du patrimoine minier calédonien et en infléchissant la procédure pour prendre en compte le contexte territorial calédonien.

C. LA REFORME FONCIERE EN NOUVELLE CALEDONIE

La réforme foncière a été engagée dans le cadre de la loi du 7 janvier 1981. Cette loi confiait au territoire le soin de mener la réforme en le dotant d'instruments juridiques nouveaux (droit de préemption et d'expropriation) et en garantissant l'aide financière et technique de l'Etat.

En 1982, les moyens mis en oeuvre dans le cadre de la réforme foncière qui proviennent des dotations du F.I.D.E.S., se sont élevés à 5,05 MF dont 2,2 MF pour la mise en valeur et 2,85 MF pour l'encadrement. A ces crédits, il convient d'ajouter le crédit de 30 MF ouvert en loi de finances rectificative pour 1981 au titre des acquisitions.

Pour la période du 1^{er} janvier 1981 à mai 1982, 11 190 ha ont été acquis pour un montant global de 19 051 935 F.

Les opérations effectuées par le territoire du 26 mai 1982 au 2 septembre 1983 ont porté sur 14 031 ha pour un montant de 21 396 980 F, se répartissant comme suit :

	Transactions amiables	Préemptions
Nombre	61	13
Surface	10 413 ha 39	3 617 ha 40
Prix	15 920 080 F	5 476 900 F

Les surfaces acquises ont été attribuées à raison de 15 attributions claniques pour 2 705 ha 20 ; 33 agrandissements de réserve pour 6 260 ha 80 ; 1 location pour 420 ha ; 3 cessions pour 115 ha .

Le gouvernement a estimé que ce dispositif ne permettait pas d'assurer une redistribution assez rapide et qu'il ne prenait pas en compte le caractère culturel de la revendication des Mélanésiens. C'est pourquoi il a décidé de poursuivre la réforme sur de nouvelles bases.

L'ordonnance n° 82-880 du 15 octobre 1982 relative à l'aménagement foncier, à l'établissement rural et à la reconnaissance des droits coutumiers sur le sol de la Nouvelle Calédonie et dépendances poursuit et complète la réforme foncière engagée dans le cadre de la loi du 7 janvier 1981.

Etablissement public d'Etat, l'office foncier, créé par cette ordonnance, comprend un conseil d'administration composé de représentants de l'Etat, du territoire, des organisations professionnelles et des groupements de droit particulier local.

L'office foncier a pour tâche de définir des zones de reconnaissance des droits coutumiers, en concertation avec les diverses parties intéressées, réunies dans des commissions foncières communales ; à l'intérieur de ces zones, il peut acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, des terres pour les redistribuer aux collectivités mélanésiennes ou bien pour en confier l'exploitation à une tierce personne en versant, dans ce cas, aux collectivités mélanésiennes dont les droits coutumiers sur le terrain concerné auront été reconnus, une redevance qui constituera le mode d'exercice de leurs droits.

A cette fin, il peut conclure des baux avec les divers partenaires qui permettront l'exploitation des terres dans les conditions de stabilité nécessaires.

L'autre volet de l'action de l'office est de contribuer à une politique de mise en valeur effective des ressources agricoles du territoire par la création de zones d'aménagement rural sur lesquelles pourront s'installer des exploitants de toutes ethnies.

Pour mettre en oeuvre cette politique foncière, l'office foncier dispose, en 1983, d'un budget de 39 millions de francs dont 25,3 millions sont consacrés à l'achat de terres.

L'objectif fixé est l'acquisition de terres portant sur une moyenne de 20 000 ha par an.

Les opérations enregistrées au titre de l'office foncier depuis le début de ses activités, portant sur un total de 13 541 ha 06 au prix de 22 003 941 F, sont les suivantes :

	Acquisitions amiables	Préemptions
Nombre	16	11
Surface	10 514 ha 70	3 026 ha 36
Prix	16 442 923 F	5 561 018 F

Votre commission estime que le recours à la procédure des ordonnances dans ce domaine était injustifié puisque la loi de 1981, dont l'application ne faisait que commencer, avait pour objet le renforcement des prérogatives juridiques du territoire, dans le but d'une amplification de la réforme foncière. Si ce texte de loi était inadapté, pourquoi ne pas avoir soumis un nouveau projet de loi au Parlement, portant abrogation de la précédente ? Ce procédé est d'autant plus critiquable qu'il a pour conséquence la suppression des compétences territoriales en matière foncière au profit d'un établissement public d'Etat où les représentants du territoire seront minoritaires. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il n'y a pas eu de concertation préalable, ce qui risque d'accroître les difficultés d'application de l'ordonnance.

Le texte de l'ordonnance comporte en outre un risque de remise en cause du droit de propriété qui pourrait créer des tensions et des affrontements très graves en cas d'expropriation de broussards attachés à la terre qui les a vus naître et qu'ils mettent en valeur depuis de nombreuses années. Votre commission insiste sur la nécessité de respecter les droits fonciers de chacun, ce qui n'exclut pas la redistribution.

Elle craint par ailleurs que cette ordonnance ne suscite de nouvelles revendications mélanésiennes puisqu'elle ne fixe aucune limite à la reconnaissance des droits coutumiers. Enfin, l'ordonnance ne privilégie pas l'aspect développement rural de la réforme foncière puisqu'aucune mesure d'accompagnement n'est prévue pour favoriser la mise en valeur des terres distribuées.

Ce texte est donc largement fondé sur un pari politique. Votre commission exprime le vœu que cette réforme, qui se veut une action de réconciliation de l'implantation européenne avec la société traditionnelle, ne tourne pas en une occasion d'affrontement entre les deux communautés. Elle espère que le gouvernement, en examinant les revendications des différentes ethnies, ne favorisera pas l'une d'entre elles car aucune n'est majoritaire dans le territoire.

III. LA POLITIQUE DES CONVENTIONS

Depuis la réforme de leurs statuts en 1977 et 1979, la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie peuvent conclure avec les ministères ou les établissements publics des conventions dans lesquelles sont prévues les modalités des aides dispensées. C'est désormais par ces conventions négociées que s'expriment les priorités envisagées pour le développement économique et social du territoire.

En Polynésie française, 25 conventions ont été passées avec l'Etat et 16 avec des établissements publics depuis 1977, mais aucune n'a vu le jour depuis mars 1982, la majorité territoriale mise en place n'ayant engagé aucune nouvelle négociation. Les conventions en vigueur continuent donc de s'appliquer et des avenants aux conventions existantes permettent la prolongation des opérations engagées antérieurement.

En Nouvelle Calédonie, 21 conventions avec l'Etat sont actuellement en vigueur (dont 7 conclues en 1983) pour une contribution de 1,5 milliard de francs de la part de l'Etat. Des négociations sont en cours afin d'en conclure de nouvelles portant sur les domaines suivants :

- prise en charge de l'administration pénitentiaire,
- formation professionnelle,
- prime d'orientation agricole,
- aide à l'industrialisation.

**TROISIEME PARTIE :
EXAMEN DES CREDITS
CONSACRES AUX T.O.M.**

Votre commission, laissant le soin à la commission des Finances de présenter dans le détail les crédits consacrés aux T.O.M., se contentera d'examiner rapidement les principales actions qui seront menées en 1984.

Les crédits concernant les Territoires d'outre-mer figurent d'une part à la section commune regroupant pour les D.O.M. et les T.O.M. les dotations affectées aux moyens des services au sein d'un seul Titre III, et, d'autre part, à la section T.O.M. comportant les Titres IV, V et VI, qui détaille les actions menées dans ces territoires.

Les *dépenses de fonctionnement* figurant à la *section commune* progressent de 15,3 % par rapport à 1983. On note, au titre des mesures nouvelles concernant les T.O.M., la création d'une compagnie de service militaire adapté en Nouvelle Calédonie (15 MF), l'ajustement des crédits affectés à la recherche scientifique dans les T.A.A.F. (5,29 MF), le transfert des dépenses en capital pour le fonctionnement des offices en Nouvelle Calédonie (25 MF).

Les crédits de la *section T.O.M.* évoluent comme suit :

- au titre IV, les dotations consacrées aux interventions publiques passent de 164,4 à 179,2 MF, soit une progression de 9 %; les subventions aux budgets locaux et les crédits de l'action sociale passent de 5,8 à 6,2 MF (+ 6,8 %);

- au titre V, relatif aux investissements exécutés par l'Etat pour l'équipement administratif, les autorisations de programme, d'un montant de 5,8 MF, diminuent de 10 % et les crédits de paiement (4,8 MF) régressent de 22,07 %;

- au titre VI, relatif aux subventions d'investissement accordées par l'Etat, les crédits de paiement diminuent de 18,9 % au total; la diminution la plus importante (25,42 %) concerne, au chapitre 69-90, le F.I.D.E.S. (section générale) qui passe de 115 MF à 85 MF. Cette baisse

résulte principalement du transfert à la section commune de 20 MF correspondant aux dépenses de fonctionnement des offices en Nouvelle Calédonie. Les interventions de la section générale s'appliqueront principalement à la poursuite des actions prioritaires lancées par le secrétariat d'Etat, telles que :

- la réforme foncière, le développement de l'intérieur et des îles, et l'intervention de l'office culturel et technique en Nouvelle Calédonie ;
- la réparation des dégâts cycloniques en Polynésie ;
- l'équipement des Terres australes et antarctiques françaises ;
- la promotion mélanésienne et le développement des infrastructures de base pour Wallis et Futuna.

Au chapitre 68-92, la subvention au F.I.D.E.S. (section des territoires), diminue de 22 %.

Un chapitre 68-10 nouveau a été créé et doté de 7 MF pour permettre l'équipement d'une compagnie du S.M.A. en Nouvelle Calédonie.

Enfin, au chapitre 68-05, relatif à la recherche scientifique et technique, les crédits de paiement passent de 14,3 à 12,8 MF, soit un fléchissement de 10,22 % de la subvention.

Au total, les crédits de la section T.O.M. atteignent 317,1 MF, ce qui représente une diminution de 4,8 % par rapport à 1982.

Votre commission aurait souhaité examiner l'effort budgétaire de l'ensemble des ministères en faveur des T.O.M. La publication tardive du fascicule jaune récapitulatif de la totalité des actions ne lui permet pas, à la date de sa réunion consacrée à ce budget, de le faire. Elle déplore vivement ce retard qui la prive d'une appréciation approfondie de l'effort financier en faveur des T.O.M.



Les conclusions du rapporteur pour avis tendant à s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les crédits des Territoires d'outre-Mer inscrits dans la loi de finances pour 1984 ont été adoptées par la majorité de la Commission, les commissaires socialistes et communistes ayant voté contre ces conclusions.